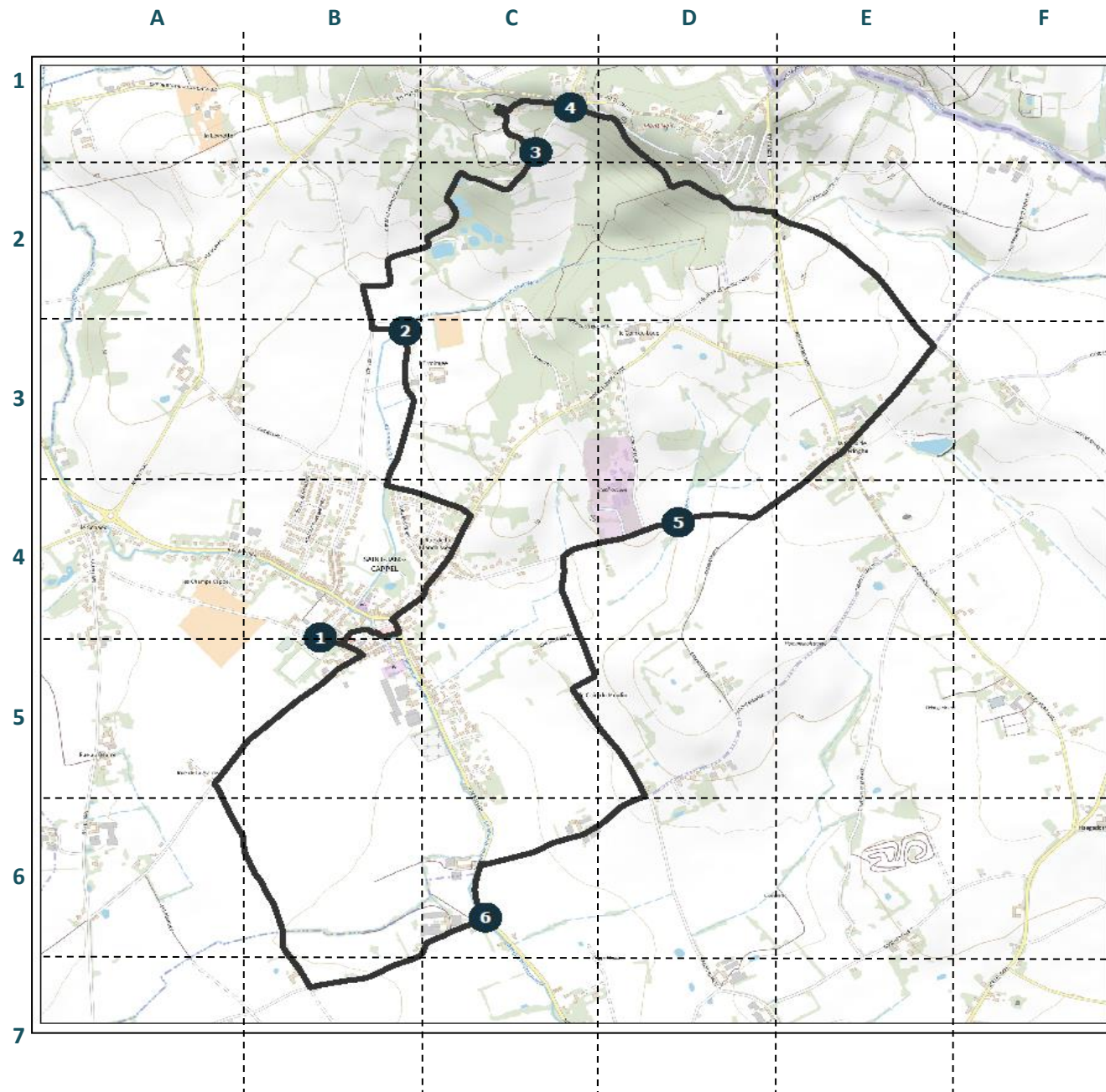


Sentier du Mont Noir

(9 Km 988 - 3 h 45)

Départ : Parking Mairie St Jans Cappel

1. Face au parking, partez à gauche en direction de la Mairie. Juste après la salle des fêtes prenez à gauche, empruntez le petit pont puis contournez l'église par la droite. Tournez à gauche, prenez le passage piéton pour rejoindre en face la rue de la Blanchisserie. Au niveau de la chapelle, engagez vous à gauche sur le chemin piétonnier. Un peu plus loin tournez à droite. Passez une ferme datée de 1927.
2. Tournez à gauche – houblonnière – puis à droite sur la route. Après 125 m, rejoignez à droite les étangs des 3 Fontaines. Longez à gauche l'étroit sentier et passez à la ferme flamande. Continuez de monter. Vous arriverez à la ferme flamande, passez devant puis suivez le chemin à droite.
3. A l'entrée du Parc, prenez à gauche. Continuez tout droit. Rejoignez la Villa « Marguerite Yourcenar » en empruntant les escaliers. Arrivé en haut, partez à droite puis continuez tout droit.
4. Arrivé à la borne horizon, pénétrez à droite dans le bois départemental, grimpez l'escalier et cheminez dans la propriété départementale. 300 m plus loin, franchissez la chicane et prenez à gauche. A l'intersection, rejoignez à droite le cimetière militaire où reposent 149 soldats britanniques et 89 soldats français.
5. Continuez tout droit puis tournez à gauche sur le chemin du Moulin. Le Meulen Houck – coin du Moulin – est une butte sur laquelle subsista jusqu'au siècle dernier l'un des derniers moulins du village. Prenez à droite la petite route goudronnée puis à gauche la RD 10 sur 100 m.
6. A la chapelle, tournez à droite sur le chemin La Main Bleue. Au croisement suivant, suivez le chemin de terre à droite jusqu'à la rue Marguerite Yourcenar et retrouvez à droite le centre du village.





Sentier du Mont Noir

(9 Km 988 - 3 h 45)

Départ : Parking Mairie St Jans Cappel



Sentier du Mont Noir



Avis du Randonneur :

Ce circuit familial visite la plaine flamande agricole et le bois départemental du Mont Noir. Il emprunte des chemins agricoles, des sentiers forestiers et des petites routes rurales. Le dénivelé cumulé positif est de 120 m. En période de pluie le port de chaussures étanches est nécessaire. N'oubliez pas vos jumelles et votre loupe de botaniste. Respectez la réglementation sur le site du Mont Noir.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détrit.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>